



ALLIANCE

Fiche d'information régionale pour les États arabes

**ESTIMATIONS MONDIALES DU TRAVAIL
DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE MODERNE DE 2017**

Introduction

En 2015, les dirigeants du monde ont adopté les Objectifs de développement durable pour 2030 (ODD): 17 objectifs intégrés et 169 cibles s'y rapportant visant à orienter le développement économique mondial. La cible 8.7 des ODD appelle les gouvernements à:

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Les estimations mondiales sur le travail des enfants¹ et l'esclavage moderne² de 2016 rendent compte du chemin qu'il nous reste à parcourir pour honorer ces engagements. La présente fiche d'information régionale résume les principaux résultats des estimations mondiales pour les Etats arabes. Elle traite également des principales priorités politiques régionales qui mèneront à l'éradication du travail des enfants d'ici à 2025, et à celle de l'esclavage moderne d'ici à 2030.

Travail des enfants: principaux faits et défis

Tableau 1

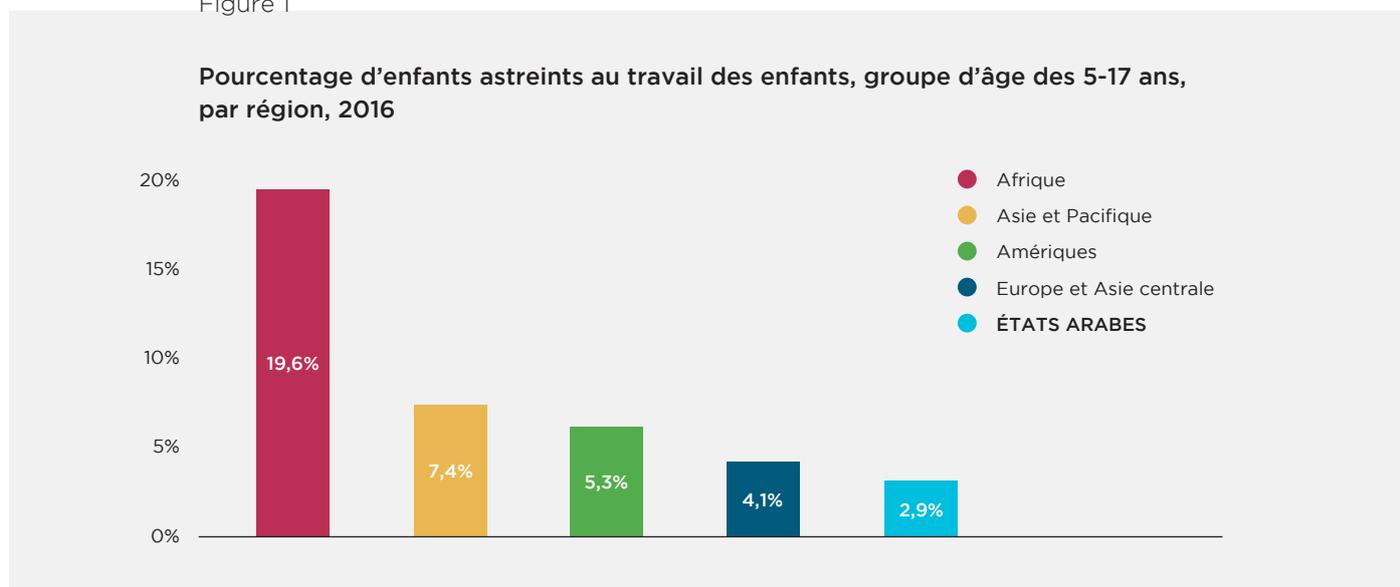
Principales statistiques: travail des enfants

Distribution en pourcentage et en nombre (milliers) d'enfants astreints au travail des enfants et au travail dangereux, par groupe d'âge, États arabes, 2016

	Travail des enfants		Travail dangereux		
	Nombre (milliers)	%	Nombre (milliers)	%	
Monde	151 622	9,6	72 525	4,6	
Etats arabes, total	1 162	2,9	616	1,5	
Etats arabes, âge	5-11 ans	441	1,9	124	0,5
	12-14 ans	374	4,2	145	1,6
	15-17 ans	347	4,0	347	4,0

Les estimations mondiales de 2016 révèlent que près de 3 pour cent de tous les enfants dans la région des États arabes sont astreints au travail des enfants (Figure 1). Environ la moitié de ces enfants (1,5 pour cent) effectuent des travaux dangereux. La prévalence dans les deux cas est la plus faible au monde. En termes absolus, on estime que 1,2 million d'enfants dans les États arabes sont astreints au travail des enfants et 616 000 au travail dangereux.

Figure 1

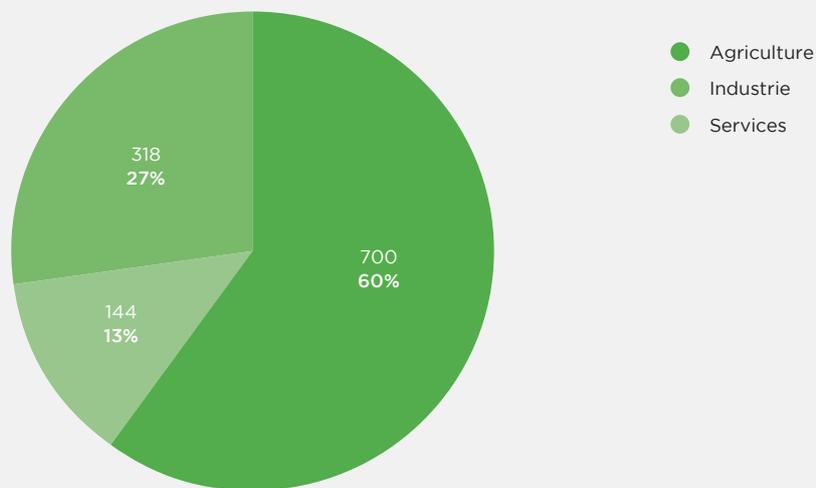


Les estimations relèvent également que:

L'agriculture est prédominante. L'agriculture représente 60 pour cent de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants, soit 700 000 enfants en termes absolus (Figure 2). Le travail des enfants dans l'agriculture concerne principalement l'agriculture de subsistance et commerciale et l'élevage du bétail; la plupart est non rémunérée et a lieu au sein de la famille. Parmi les autres enfants astreints au travail des enfants, 318 000 (27 pour cent) se trouvent dans le secteur des services et 144 000 (13 pour cent) dans l'industrie.

Figure 2

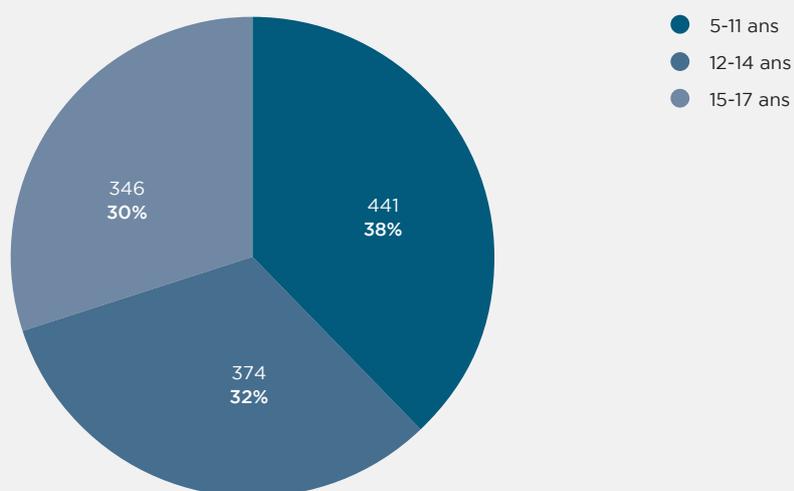
Distribution en pourcentage et en nombre (milliers) d'enfants astreints au travail des enfants, par secteur économique, États arabes, 2016



Toutes les groupes d'âge sont concernées par le travail des enfants. La distribution par âge des enfants astreints au travail des enfants indique que 38 pour cent d'entre eux sont âgés de 5 à 11 ans, 32 pour cent de 12 à 14 ans et 30 pour cent de 15 à 17 ans (Figure 3). Ce profil d'âge du travail des enfants dans les États arabes est plus élevé que dans d'autres régions du monde.

Figure 3

Distribution en pourcentage et en nombre (milliers) d'enfants astreints au travail des enfants, par groupe d'âge, États arabes, 2016



Les enfants de la classe d'âge la plus âgée constituent également le plus grand groupe de ceux effectuant des travaux dangereux. Tous les enfants doivent être protégés du travail dangereux des enfants - les enfants travaillant dans des conditions dangereuses mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral. Quatre pour cent des enfants âgés de 15 à 17 ans (347 000 en chiffres absolus) effectuent des travaux dangereux. Si les enfants plus jeunes effectuant des travaux dangereux se trouvent le plus souvent dans l'agriculture, les enfants âgés de 15 à 17 ans ne se trouvent pas uniquement dans l'agriculture (46 pour cent) mais aussi dans les services (29 pour cent) et dans l'industrie (25 pour cent).

Esclavage moderne: principaux faits et défis

Tableau 2

Principales statistiques: esclavage moderne

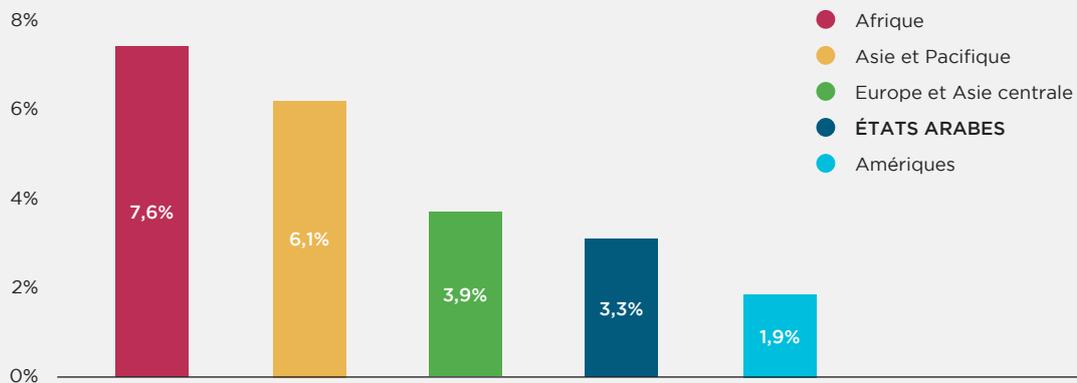
Distribution en nombre (milliers) et prévalence (pour 1 000 habitants) de personnes victimes de l'esclavage moderne, par âge, sexe et catégorie, États arabes, 2016

		(a) Travail forcé	(b) Mariage forcé	(a + b) ESCLAVAGE MODERNE	
Monde	Nombre (milliers)	24 850	15 442	40 293	
	Prév. (‰)	3,4	2,1	5,4	
États arabes, total	Nombre (milliers)	350	170	520	
	Prév. (‰)	2,2	1,1	3,3	
États arabes, âge	Enfants	Nombre (milliers)	62	73	135
		Prév. (‰)	1,0	1,2	2,2
	Adultes	Nombre (milliers)	284	100	384
		Prév. (‰)	3,0	1,1	4,0
États arabes, sexe	Hommes	Nombre (milliers)	278	35	313
		Prév. (‰)	3,3	0,4	3,7
	Femmes	Nombre (milliers)	64	138	202
		Prév. (‰)	0,9	1,9	2,8

Les estimations mondiales de 2016 indiquent qu'il y avait au total 520 000 victimes d'esclavage moderne³ dans les États arabes en un jour donné de 2016. Ceci se traduit par une prévalence de 3,3 pour 1 000 personnes, le deuxième pourcentage le moins élevé de toutes les régions du monde (Figure 4). En raison des limites de la méthodologie et des données⁴, ces estimations sont considérées comme prudentes. Les États arabes accueillent plus de 25 millions de migrants, la plupart provenant de pays d'Asie du Sud et du Sud-est, dont les conditions de travail, qui font l'objet de signalements de violations des droits, ne sont pas recensées dans les présentes estimations. Les incidences de mariage forcé ne sont pas non plus intégralement enregistrées dans ces sociétés traditionnellement tribales.

Figure 4

Prévalence de l'esclavage moderne par région, 2016

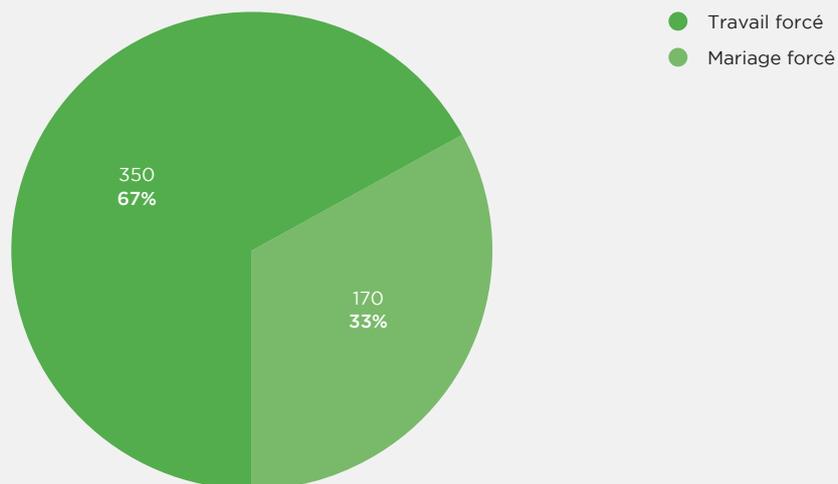


Les estimations relèvent également que:

La plus grande partie des personnes en situation d'esclavage moderne sont victimes de travail forcé. Près de deux-tiers (67 pour cent) du total étaient victimes de travail forcé⁵ et 33 pour cent victimes de mariage forcé (Figure 5). Le travail forcé, aux fins des estimations, recouvre trois aspects: le travail forcé imposé par des acteurs privés, l'exploitation sexuelle forcée et le travail forcé imposé par l'État.

Figure 5

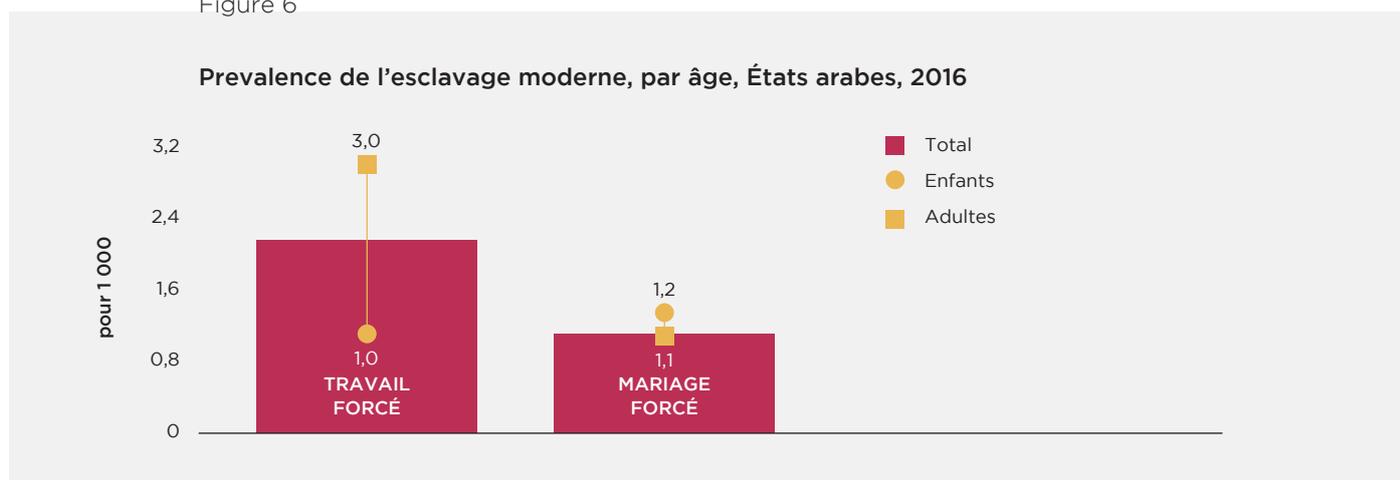
Distribution en pourcentage et en nombre (milliers) de personnes victimes du travail forcé et du mariage forcé, États arabes, 2016



Beaucoup de victimes du travail forcé étaient en situation de servitude pour dettes. Dans le cadre des estimations, la servitude pour dettes a été définie comme le fait d'être forcé de travailler pour rembourser une dette sans avoir la possibilité de quitter l'employeur. Plus de la moitié (51 pour cent) des victimes de travail forcé imposé par des acteurs privés dans la région des États arabes se trouvaient en situation de servitude pour dettes. Le pourcentage était particulièrement élevé parmi les personnes forcées à travailler dans l'agriculture, le travail domestique ou l'industrie manufacturière. Cette part était en particulier très élevée chez les femmes (89 pour cent), la plus élevée au monde. Il est probable que ces chiffres reflètent des cas de formes traditionnelles de travail en situation de servitude et de formes plus récentes de servitude pour dettes, où les frais de recrutement et les droits des agences deviennent la dette qui oblige.

L'esclavage moderne a touché tant les enfants que les adultes. L'un des constats les plus alarmants des estimations de l'esclavage moderne de 2016 a été l'ampleur avec laquelle ce crime touche les enfants. Près de 135 000 victimes dans les États arabes étaient des enfants âgés de moins de 18 ans. Les enfants sont particulièrement exposés au mariage forcé; en tout 73 000 enfants vivaient en situation de mariage forcé en 2016, ce qui traduit un taux de prévalence de 1,2 pour 1 000 enfants (Figure 6). Et, compte tenu de la manière dont le mariage forcé des enfants a été mesuré, ce chiffre sous-estime la portée totale⁶. Le travail forcé a touché 62 000 autres enfants, ce chiffre comprenant les enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale.

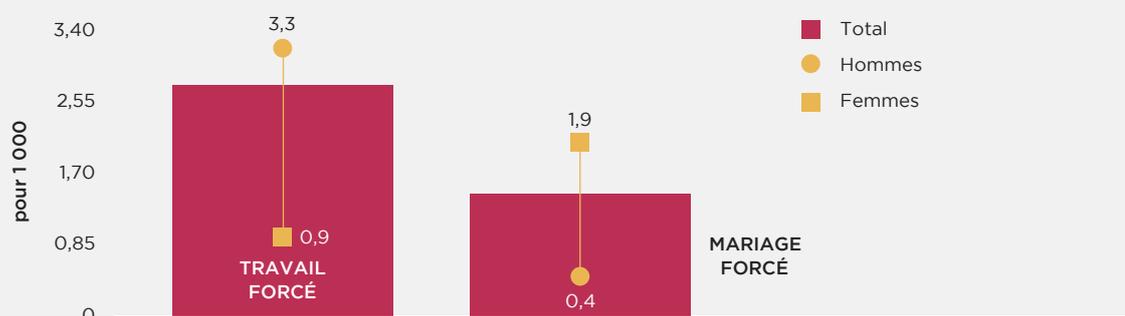
Figure 6



La prévalence de l'esclavage moderne était plus élevée pour les hommes. On comptait 3,7 hommes sur 1 000 victimes de l'esclavage moderne contre 2,8 sur 1 000 femmes. Ces chiffres globaux dissimulent un écart entre hommes et femmes en matière de mariage forcé (Figure 7): les femmes sont plus de trois fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de mariage forcé. Par opposition, la prévalence du travail forcé est plus élevée chez les hommes. On a également constaté de grandes différences entre hommes et femmes dans les moyens de contrainte dans le travail forcé; les victimes des violences sexuelles, par exemple, sont presque exclusivement des femmes.

Figure 7

Prévalence de l'esclavage moderne, par sexe, États arabes, 2016



Priorités politiques sur la voie de 2025 et 2030

La région des États arabes est une entité sociale et économique à part entière. Les pays du Golfe riches en ressources côtoient les pays les plus peuplés mais naturellement moins bien dotés en ressources. Tous les pays du Golfe sont caractérisés par une forte présence de populations migrantes, qui sont plus nombreuses que les citoyens locaux, à l'exception de l'Arabie saoudite.

L'abolition du travail des enfants et de l'esclavage moderne va exiger une action concertée qui appréhende une pluralité d'aspects - économiques, sociaux, culturels et juridiques - contribuant à la vulnérabilité des personnes et permettant les abus. Il ne peut pas y avoir de solution universelle; les approches doivent être adaptées aux divers environnements dans lesquels le travail des enfants et l'esclavage moderne sévissent encore. Il est néanmoins possible d'identifier certaines priorités politiques générales à partir des estimations mondiales et d'un corpus plus important de recherches et d'expériences pratiques.

Élargir les systèmes de protection sociale, y compris leurs socles. Dans les États relativement pauvres du Yémen, de Syrie, de Jordanie et du Liban, la couverture fournie par les systèmes de protection sociale est loin d'être convenable. Proportionnellement, les vulnérabilités associées à la pauvreté, aux pertes d'emploi soudaines, aux catastrophes naturelles, aux crises économiques et à d'autres chocs peuvent obliger les ménages à recourir au travail des enfants en tant que mécanisme de survie. Ces chocs peuvent également jouer un rôle central lorsqu'il s'agit de pousser les personnes dans l'esclavage moderne. La protection sociale est fondamentale pour atténuer ces vulnérabilités. Ceci souligne la nécessité persistante de créer des systèmes de protection sociale, et notamment des socles minimaux de prestations, afin d'empêcher les ménages vulnérables d'avoir recours au travail des enfants et les personnes vulnérables de

tomber dans le piège de l'esclavage moderne.⁷ Il est nécessaire de mettre en place des systèmes de sécurité sociale bien conçus, couvrant la population nationale ainsi que les travailleurs migrants, dont le statut de travailleurs sous-traitants temporairement expatriés fait obstacle à leur inclusion dans le système national.

Assurer une gouvernance juste et efficace des migrations. Les vulnérabilités spécifiques que les migrants affrontent doivent être combattues au moyen de réformes élargies de la gouvernance des migrations, destinées à maximiser les avantages et à minimiser les risques et les coûts sociaux des migrations. Les migrants potentiels doivent préparer leur départ de manière appropriée afin de faciliter l'adaptation à leur nouveau lieu de résidence; une migration mal préparée et mal informée peut accroître considérablement le risque de travail des enfants et d'esclavage moderne dans le pays d'origine et de destination. Assurer la sécurité pendant le trajet est essentiel car il s'agit d'une période de vulnérabilité maximale. Les processus de recrutement, qui ont contribué à d'importants déboires financiers pour les travailleurs migrants, en conduisant beaucoup dans la servitude pour dettes, doivent être analysés et révisés. Afin de protéger les migrants dans leur pays de destination, le pays d'accueil doit se conformer aux conventions internationales régissant les droits des migrants en général.

Protéger les populations vulnérables en situation de conflit et de catastrophe. Mis à part les pays du Golfe, tous les autres pays de la région sont gravement touchés par des conflits qui en affectent d'autres également. Ces situations fragiles - caractérisées par des chocs de revenus, une rupture des réseaux de soutien social formels et familiaux, le déplacement et les interruptions de fourniture de services de base - entraînent des risques élevés de travail des enfants et d'esclavage moderne. En effet, les estimations mondiales indiquent que le travail des enfants est considérablement plus élevé dans les pays touchés par un conflit armé, par rapport aux moyennes mondiales. Il existe aussi de nombreux cas d'esclavage moderne utilisés comme tactique de guerre; des groupes armés, par exemple, utilisent la violence sexuelle et le mariage forcé comme moyen d'assujettir une population. Ce débat souligne combien il est urgent d'améliorer les réponses au travail des enfants et à l'esclavage moderne parmi les populations touchées par des situations d'urgence. Il faut systématiquement inclure des mesures de prévention et de protection contre le travail des enfants et l'esclavage moderne dans toutes les phases de l'action humanitaire. Il faut des outils d'évaluation rapide du travail des enfants et de l'esclavage moderne à l'appui des réponses.

Renforcer la législation et l'application de la loi. La mise en place d'un cadre juridique cohérent avec les normes juridiques internationales relatives à l'esclavage moderne et au travail des enfants demeure une priorité essentielle dans un grand nombre de pays arabes. Il est également essentiel que la législation pertinente, et notamment le droit du travail, s'applique à tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants qui comptent des femmes travailleurs domestiques qui ne sont pas encore couvertes par les législations relatives au travail. Mais les lois seules ne sont pas suffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une application adéquate. Malgré l'adoption dans de nombreux Etats arabes de lois pénales sur le travail forcé, l'esclavage et la traite des êtres humains, les statistiques révèlent que le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations est très faible par rapport à l'ampleur du problème dans son ensemble. Cela signifie que l'application du droit pénal doit être intensifiée, en particulier en réponse aux cas de très graves abus. Il est également important de renforcer l'administration de la justice du travail, d'appliquer les sanctions aux contrevenants et d'apporter réparation aux victimes de l'esclavage moderne. Les systèmes d'inspection doivent également être renforcés afin de permettre une identification efficace des victimes dans les secteurs de l'économie où sévissent l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Créer le socle de connaissances. Si les estimations régionales relatives aux Etats arabes sont un important pas en avant, notre information sur l'esclavage moderne dans la région est loin d'être exhaustive. Il existe une véritable lacune de connaissances,

particulièrement importante à l'échelle de la région, en ce qui concerne l'esclavage moderne touchant les enfants, y compris les cas de recrutement de force par des groupes armés, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le mariage des enfants. Il est également nécessaire de recenser plus efficacement les sous-populations, telles que les adultes victimes d'exploitation sexuelle forcée et les victimes se trouvant dans des contextes de conflits. Les données régionales que les estimations mondiales ont mises en lumière doivent être enrichies par de nouvelles recherches et des efforts de collecte de données sur tous les aspects de l'esclavage moderne au niveau national, afin de générer des données spécifiques permettant des réponses politiques réfléchies. Dans les domaines du travail des enfants et de l'esclavage moderne il existe également un besoin constant d'informations sur l'impact des politiques et des interventions, afin d'orienter les choix politiques.

Notes finales

1. *Travail des enfants: estimations et tendances mondiales, 2012-2016*. Genève, BIT, 2017.
2. *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé*. Genève, BIT et Walk Free Foundation, Genève, 2017.
3. Dans le contexte du présent rapport, l'esclavage moderne couvre un ensemble de concepts juridiques précis, dont le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage et la traite des êtres humains. Bien qu'il ne soit pas défini dans la législation, l'esclavage moderne est utilisé comme un terme générique synthétisant des aspects juridiques qui se recoupent. Pour l'essentiel, il se réfère à des situations d'exploitation qu'une personne ne peut refuser ou quitter en raison de menaces, de violences, de coercition, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir. Afin de rendre mesurable cet ensemble de concepts juridiques complexes, les estimations mondiales se concentrent sur deux formes principales d'esclavage moderne: le travail forcé et le mariage forcé.
4. Pour obtenir davantage de détails sur ce point, voir *Méthodologie des estimations mondiale de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé*, Genève, BIT et Walk Free Foundation, 2017.
5. Le travail forcé est défini par la Convention (n° 29) de l'OIT sur le travail forcé, 1930, comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas proposé de plein gré ». Les estimations mondiales du travail forcé se fondent sur trois catégories principales de travail forcé définies comme suit: le travail forcé imposé par des acteurs privés en vue de l'exploitation du travail, y compris le travail en situation de servitude, le travail domestique forcé et le travail imposé dans un contexte d'esclavage ou des vestiges d'esclavage; l'exploitation sexuelle forcée d'adultes, imposée par des acteurs privés en vue de l'exploitation sexuelle commerciale et toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; le travail forcé imposé par l'Etat, y compris le travail exigé par les autorités publiques, militaires ou paramilitaires, la participation obligatoire à des travaux publics et le travail forcé pénitentiaire.
6. Tout mariage d'enfant est généralement considéré comme un mariage forcé, attendu que l'une et/ou les deux parties, par définition, n'ont pas pleinement exprimé leur consentement libre et éclairé. Néanmoins, il est important de clarifier que, pour les besoins des présentes estimations, la mesure du mariage forcé se limite à ce qui a été recensé par les enquêtes. En d'autres termes, le mariage forcé dans les estimations comprend tous les mariages à la fois d'adultes et d'enfants que les répondants à l'enquête ont rapporté comme étant forcés et sans consentement, quel que soit l'âge du répondant. En conséquence, les estimations ne comprennent pas chaque cas de mariage d'enfant, attendu que le mariage d'enfants n'est actuellement pas mesuré de manière appropriée au niveau ou selon les spécificités requis pour une estimation mondiale.
7. La Recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, fournit un cadre important pour garantir une protection sociale pour tous.



**CONJUGUER LES EFFORTS
AU NIVEAU MONDIAL** AFIN
D'ÉRADIQUER LE TRAVAIL FORCÉ,
L'ESCLAVAGE MODERNE,
LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

www.Alliance87.org

 @Alliance8_7

#Achieve87